

MANUEL DES INSTRUCTIONS

ECHELLES SUR MESURE

Certificat de garantie & d'assurance:

L'entreprise soussignée, Frigerio Carpenterie S.p.A., garantit, en ce qui concerne l'échelle qui est décrite ci-dessous, pendant une période de 10 ans ou une période de 5 ans à compter de la date d'achat, le remplacement ou la réparation gratuite des pièces qui présenteraient des vices originaires du point de vue des matériaux ou de la fabrication; elle couvre en outre tout dommage aux biens et aux personnes provoqués par ces mêmes pièces au cas où il serait démontré que celles-ci sont sorties de l'établissement de production affectées d'un vice.

Sont exclus de la garantie :

- les avaries, les ruptures et toutes leurs conséquences découlant d'une utilisation incorrecte et/ou du non-respect, même partiel, des instructions et/ou des normes en vigueur ;
- les dommages provoqués par l'usure ou par des phénomènes atmosphériques ;
- les interventions pour des vices présumés et pour des vérifications de convenance.

La garantie ne s'appliquera pas en cas de manipulations incorrectes ou de réparations effectuées par des personnes non-autorisées par Frigerio Carpenterie S.p.A., ou réalisées avec des pièces de rechange non-originales.

Modèle d'échelle: _____ Date d'achat: _____

Immatriculation
(le cas échéant) -
Mois/année de fabrication:

Tampon et signature du
revendeur pour validation:



SOMMAIRE

• MOTIF DES ACCIDENTS - MARQUAGE et ÉTIQUETTES	pag. 2
• AUTOCOLLANTS et PICTOGRAMMES	pag. 3
• AVERTISSEMENTS GÉNÉRALE POUR L'UTILISATION	pag. 4
• ENTRETIEN et CONTRÔLES et FORMATION	pag. 5
• INSTRUCTIONS	pag. 6
• ÉGISATION ITALIENNE Décret législatif no 81	pag. 8

Le présent manuel est basé sur les dispositions contenues dans le décret législatif italien (ordonnance) no 81 et est conforme à la norme EN131-3

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous déclarons par la présente que toutes les échelles fabriquées dans nos usines, y compris celle qui est indiquée dans cette notice, sont fabriquées conformément au Décret législatif italien n° 81 du 08/04/2008.

Pour respecter les normes précitées, les instructions d'utilisation reportées sur l'échelle et les avertissements décrits sur cette notice doivent être scrupuleusement suivis.

FRIGERIO CARPENTERIE S.p.A.
Le représentant légal

MOTIFS DES ACCIDENTS

Ce qui figure ci-après représente une liste non exhaustive des dangers ainsi que des exemples des causes correspondantes, qui constituent des motifs fréquents d'accidents survenant lors de l'utilisation des échelles et formant la base des informations contenues dans le présent manuel.

Perte de stabilité:

- Position incorrecte de l'échelle (par exemple : angle erroné d'une échelle d'appui ou ouverture incomplète d'une échelle double).
- Glissement vers l'extérieur à partir du bas (par exemple : le bas de l'échelle s'éloigne du mur).
- Glissement latéral, chute latérale et renversement (par exemple: en se penchant ou bien en raison d'une fragilité de la surface de contact supérieure).
- Conditions dans lesquelles se trouvent l'échelle (par ex., absence de pieds antidérapants).
- Descente de l'échelle ou montée alors que l'échelle n'est pas sécurisée.
- Conditions du sol (par exemple : terrain mou et instable, pentes, surfaces glissantes ou surfaces solides sales).
- Conditions météorologiques défavorables (par exemple : en cas de vent).
- Collision avec l'échelle (par exemple : par un véhicule ou une porte).
- Mauvais choix de l'échelle (par exemple : échelle trop courte ou ne répondant pas à un usage spécifique).

Manutention:

- Transfert de l'échelle vers le poste de travail.
- Montage et démontage de l'échelle.
- Transport d'objets sur l'échelle.

MARQUAGE et ÉTIQUETTES

Lire attentivement toutes les informations figurant sur les autocollants qui sont placés sur l'échelle, en faisant particulièrement attention à la portée et à la hauteur d'utilisation maximales, ainsi qu'aux instructions qui sont spécifiques au produit ayant été acquis, telles qu'elles figurent dans les pages ci-après.



Frigerio
SpA CARPENTERIE

Via Fermi 6 - 24050 Orto Al Serio (BG)
www.frigeriospa.com

SCA 6026/08
SCALA PROFESSIONALE CAVALLETTO
Professional trestle ladder



Portata: 150 kg.
(Working load)
Peso: 10,0 kg
(weight)

1.8m

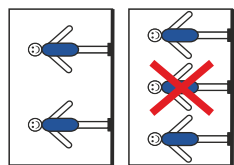
EN 131/1-2-3

Norma Europea - European standard

N. Ser. **435560 / mag-20**

MADE IN ITALY

Leggere il libretto di avvertenze d'uso fornito
Read the use warnings supplied with the ladder

Portata massima:
Safety working load:
Capacidad de carga:

Kg 200

Glissade, trébuchement, chute de l'opérateur:

- Chaussures inadaptées.
- Barreaux ou échelons sales.
- Actions dangereuses réalisées par l'utilisateur (par ex. : monter sur l'échelle par 2 barreaux à la fois ou se laisser glisser le long des montants).

Défaillance structurelle de l'échelle:

- Conditions dans lesquelles se trouve l'échelle (par ex. : montants, charnières ou échelons endommagés, usure).
- Surcharge de l'échelle.

Dangers de nature électrique:

- Opérations inévitables sur des éléments sous tension (par exemple: recherche de pannes).
- Placement des échelles à une distance trop rapprochée d'équipements électriques sous tension (par exemple : lignes électriques aériennes).
- Dommages aux équipements électriques (par exemple : boîtiers ou isolation de protection) provoqué par les échelles.
- Choix incorrect du type d'échelle pour les travaux électriques (par exemple: utilisation d'échelles non isolantes au qui sont dénuées de certifications d'isolation électrique ou qui présentent des capacités d'isolation électrique autres que celles qui sont nécessaires pour l'utilisation spécifique sur le site).

Identification de l'échelle:

Pour toute communication avec le fabricant ou le détaillant, on est prié d'indiquer le code du produit ou, éventuellement, le numéro de série et l'année de fabrication..



Frigerio

Via Fermi 6 - 24050 Orto Al Serio (BG) - ITALIA
Tel. +39.035.4242311 - www.frigeriospa.com

Ladders should not be exposed immediately to live or high voltage circuits in contact with all ground conductors, whether static or during a fault. When ladders become electrically energized, they can cause serious injury or death. Do not use ladders near overhead power lines or other high voltage electrical equipment. See the instruction manual for more information.

1000 V



SCALA A CAVALLETTO
STAND-ON LADDER
ECHELLE DOUBLE



ULTIMO GRADINO UTILIZZABILE
Vedi manuale istruzioni d'uso
LAST USEFUL STEP
See instruction manual
DERNIÈRE ÉCHELLE UTILISABLE
voir le manuel d'instructions

Frigerio
www.frigerio.it

AUTOCOLLANTS et PICTOGRAMMES

Les informations fondamentales sont fournies sous forme de pictogrammes bien visibles sur l'autocollant de chaque échelle ayant été produite.

Les pictogrammes carrés entourés d'un bord vert ou bleu décrivent une action positive à exécuter, tandis que les pictogrammes ronds avec un bord rouge décrivent une action interdite.

N.B. Si l'autocollant est endommagé ou très usé, on peut le signaler à nos services pour en demander le renouvellement.

Garantir sommet et la base de l'échelle



Contrôler le bon état des pieds d'appui de l'échelle



Placer et utiliser l'échelle sur des sols plats



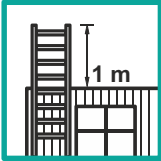
Attention aux dangers de nature électrique pendant l'utilisation transport de l'échelle



Ne pas descendre latéralement de l'échelle pour accéder à des étages supérieurs



Extension minimum de l'échelle au-delà du point d'arrivée



S'assurer que l'échelle est complètement ouverte



Ne pas utiliser l'échelle en guise de pont



S'assurer qu'il n'y a pas de saleté, d'eau ou d'huile par terre



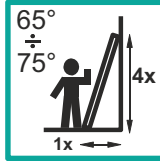
Se tourner vers l'échelle aussi bien pour monter que pour descendre de l'échelle



Lire les instructions



Angle appui correct



S'assurer que tous les dispositifs de sécurité contre l'ouverture ou la contre la fermeture accidentelle sont activés et bloqués



Ne pas se pencher latéralement le centre de gravité au centre de l'échelle



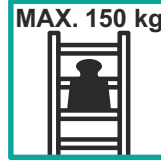
Placer et utiliser l'échelle sur une base solide



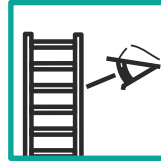
L'accès à la rampe de montée est autorisé à une personne à la fois



Charge maximum autorisée



Contrôle visuel avant l'utilisation



Utiliser l'échelle selon l'orientation correcte



Ne pas se tenir debout sur l'échelon supérieur



S'assurer que le sommet de l'échelle est correctement placée



L'accès à la rampe de montée est autorisé à une personne à la fois



Nombre maximum d'utilisateurs sur l'échelle



Ne pas se tenir debout sur l'échelon supérieur



AVERTISSEMENTS DE NATURE GÉNÉRALE POUR L'UTILISATION

Avant l'utilisation:

- Il faut s'assurer que l'on se trouve dans des conditions physiques qui puissent permettre l'utilisation de l'échelle, certaines conditions médicales, la prise de médicaments ou l'abus d'alcool ou de drogues peuvent rendre dangereuse l'utilisation de l'échelle;
- Au cas où l'on transporterait l'échelle sur un porte-bagages ou dans un camion, il faut vérifier que celle-ci est correctement mise en place afin d'éviter tout dommage ;
- Il faut inspecter l'échelle après sa livraison et avant sa première utilisation, dans le but de vérifier son état et le bon fonctionnement de tous ses éléments ;
- Au début de chaque journée de travail, il faut vérifier visuellement que l'échelle n'est pas endommagée et qu'elle peut être utilisée en toute sécurité ;
- Pour les utilisateurs professionnels, une inspection périodique régulière s'impose, après un laps de temps maximum de 100 heures d'utilisation ;
- Il faut s'assurer que l'échelle répond bien à l'utilisation spécifique qu'on veut en faire ;
- Il ne faut pas utiliser des échelles endommagées ;
- Éliminer toute trace de saleté de l'échelle, de même que la peinture fraîche, la boue, l'huile ou la neige ;
- Avant d'utiliser une échelle sur les lieux de travail, une évaluation des risques doit être effectuée conformément à la législation du pays d'utilisation.

Mise en place et montage de l'échelle:

- L'échelle doit être montée dans la position correcte, c'est-à-dire en présentant un angle correct pour une échelle d'appui (entre 65° et 75° avec un rapport d'environ 1:4) et complètement ouverte dans le cas d'une échelle double ; au cas où l'échelle serait dotée d'échelons plats ou ayant une profondeur de plus de 5 cm, l'échelle devra être mise en place de manière à maintenir les échelons en position horizontale ;
- Les dispositifs de sécurité anti-fermeture ou anti-ouverture, s'ils sont prévus, doivent être entièrement verrouillés avant toute utilisation ;
- L'échelle doit s'appuyer sur une base plane, horizontale et non mobile ;
- Une échelle d'appui doit reposer sur une surface résistante et être fixée avant d'être utilisée, par exemple en l'attachant ou en utilisant un dispositif de stabilisation approprié ;
- La position de l'échelle ne doit jamais être modifiée à partir du haut ;
- Lorsqu'on met l'échelle en place, il faut tenir compte du risque de collision avec celle-ci, par exemple par des piétons, des véhicules ou des portes ;
- Identifier tous les risques électriques dans la zone de travail, tels que des lignes ou tout autre équipement électrique dénudé ;
- L'échelle doit reposer sur ses propres pieds/socles d'appui et non pas sur les barreaux ou les échelons ;
- L'échelle ne doit pas être placée sur des surfaces glissantes (telles que de la glace, des surfaces polies ou des surfaces solides très sales), à moins que des mesures appropriées ne soient adoptées pour empêcher l'échelle de glisser ou pour garantir un nettoyage suffisant des surfaces sales.

Utilisation de l'échelle:

- Ne pas dépasser la charge totale maximale prévu pour le type d'échelle ;
- Ne pas se pencher ; la boucle de la ceinture de l'utilisateur devrait se trouver à l'intérieur des montants et les deux pieds sur le même échelon/barreau pendant toute la durée de l'opération ;
- Il ne faut pas quitter l'échelle pour accéder à un autre endroit se trouvant en hauteur sans une sécurité supplémentaire, telle qu'un système de fixation ou un dispositif de stabilisation approprié ; il ne faut pas utiliser les échelle doubles pour accéder à un autre niveau ;
- Il ne faut pas se tenir sur les trois échelons/barreaux les plus hauts d'une échelle d'appui ;
- Il ne faut pas se tenir sur les deux échelons/barreaux les plus hauts d'une échelle double sans plate-forme et sans garde-corps ;
- Il ne faut pas se tenir sur les quatre échelons/barreaux les plus hauts d'une échelle double dont le tronc se trouve en porte-à-faux ou, en tout état de cause, pas au-delà du sommet de la jonction/tréteau/intersection des troncs. Il ne faut utiliser le tronc en porte-à-faux qu'en guise de prise pour les mains ;
- Les échelles ne devraient être utilisées que pour des travaux légers de courte durée ;
- Il faut utiliser des échelles non conductrices pour travailler sur des pièces électriques sous tension Il ne faut pas utiliser l'échelle à l'extérieur dans des conditions météorologiques défavorables, telles qu'un vent violent Il faut adopter des mesures de précaution afin d'éviter que les enfants ne puissent jouer sur l'échelle ;
- Bloquer les portes (à l'exception des sorties de secours anti-incendie) et les fenêtres, lorsque c'est possible, dans la zone de travail ;
- Tourner le visage vers l'échelle pendant la montée et la descente ;
- Garder une prise ferme sur l'échelle pendant la montée et la descente ;
- Il ne faut pas utiliser l'échelle en guise de pont ;
- Il faut porter des chaussures adéquates pour monter sur l'échelle ;
- Il ne faut pas passer de longues périodes sur une échelle sans faire des pauses régulières (la fatigue contribue à augmenter le risque) ;
- Les échelles d'appui qui sont utilisées pour accéder à un niveau supérieur doivent dépasser d'au moins 1 mètre le point d'arrivée et doivent être en outre fixées à un élément fixe, conformément aux dispositions du décret-loi italien no 81 de 2008 ;
- Les équipements qui sont transportés sur l'échelle doivent être légers et faciles à manipuler ;
- Évitez les charges latérales excessives, par exemple à la suite du soulèvement de colis volumineux trop lourds ;
- Éviter les opérations qui entraînent l'application de poussées latérales, telles que le forage de matériaux solides (briques-ciment) tant sur les échelles d'appui que sur les échelles doubles, si elles ne sont pas conformes à la norme EN131-7 et en tout état de cause, selon les termes qui sont établis par la norme (ne dépassant pas 30 kg à l'horizontale) ;
- Il faut garder un appui pendant l'utilisation de l'échelle, ou adopter des mesures de sécurité si cela n'est pas possible ; La longueur de l'échelle ne doit pas être augmentée en attachant plusieurs échelles ensemble ou en fixant des rallonges aux montants Il ne faut pas utiliser une échelle double en guise d'appui (ce que l'on qualifie d'échelle escabeau ou à tréteau).

Démolition des échelles :

- Les échelles ne doivent pas être abandonnées dans le milieu ambiant, mais déposées auprès de centres de collecte autorisés.

Réparation et nettoyage:

- Les réparations doivent être effectuées uniquement par un personnel compétent et, en remplissant le formulaire ci-après, s'adresser aux concessionnaires Frigerio ou directement au siège de Frigerio Carpenterie S.p.A., au numéro 035-4242311.
- Les échelles doivent être nettoyées avec un chiffon imbibé d'eau ou d'alcool.

Date	Description intervention	Signature du technicien

ENTRETIEN et CONTRÔLES

Nos échelles en aluminium ou en fibre de verre n'exigent aucun entretien particulier ni aucune révision périodique, mais on conseille de lire les avertissements généraux figurant dans le présent manuel, ainsi que les instructions d'utilisation qui sont propres au modèle que l'on utilise, telles qu'elles figurent dans les pages suivantes et de garder les échelles à l'abri des agents atmosphériques, oxydants ou corrosifs.

On conseille en outre de garder les échelles dans un endroit sûr pour éviter toute utilisation abusive. Le fabricant n'est pas responsable d'éventuels dommages aux personnes ou aux choses qui peuvent résulter d'une mauvaise utilisation de l'échelle, de même que de l'absence de respect, totale ou partielle de la réglementation figurant dans le présent livret, ainsi que de celle qui est en vigueur, ou de l'absence de contrôles ou d'entretiens périodiques à la recherche de tout dommage qui aurait été provoqué par l'utilisation ou par les agents atmosphériques.

À cet égard, AU MOINS TOUTES LES 100 HEURES ET AVANT CHAQUE UTILISATION, IL FAUT CONTRÔLER AVEC ATTENTION LE BON ÉTAT DES ÉLÉMENTS et, si nécessaire, signaler à son supérieur hiérarchique les défauts ayant été constatés (article 18-9-20 décret législatif italien no 81 : obligations des travailleurs et des préposés) et le respect des normes légales en matière de prévention des accidents.

Date de vérification jour/mois/année	Modèle échelle code article	Vérification du nombre de composants oui/non	Propreté des composants oui/non	Bon état des échelons et des montants oui/non	Bon état des socles d'appui oui/non	Intégrité des dispositifs anti- coulissement et anti-ouverture oui/non	Bon état des soudures oui/non	Absence de rouille oui/non	Bon état des autocollants oui/non

FORMATION ET INFORMATION DES UTILISATEURS

Conformément à ce qui est prévu par les dispositions des articles 36, 37 et 73 du décret législatif italien no 81 du 9 avril 2008, je déclare par la présente avoir pris connaissance du présent manuel contenant les instructions pour l'utilisation et l'entretien de l'échelle et avoir été informé et formé en ce qui concerne les risques pour la sécurité et la santé, les mesures de prévention et les dangers liés à son utilisation.

Date	Prénom et nom de l'opérateur	Signature de l'opérateur	Cachet et signature de l'entreprise

ATTENTION! - Avant d'utiliser l'échelle, il faut avoir lu attentivement et avoir bien compris les instructions générales des pages 2 à 5



INSTRUCTIONS D'UTILISATIONS SPÉCIFIQUES POUR ÉCHELLES PORTABLES OU ÉCHELLES SUR ROUES



MAINS COURANTES, GARDE-CORPS ET PORTILLONS

Toutes les échelles avec plate-forme de travail à une hauteur supérieure à 1 m doivent être équipées d'une main courante complète et de garde-corps réglementaires avec tube garde-corps d'au moins 1 m de hauteur et tube intermédiaire d'environ 0,5 m de hauteur conformément au Décret Législatif n° 81 de 2008.

Lorsque l'échelle est équipée d'au moins n° 1 côté ouvert (sans main courante et/ou sans garde-corps), l'échelle ne peut être utilisée que lorsqu'elle se trouve à côté du plan de travail et elle doit être impérativement ancrée à une partie fixe (voir Fig.1).

Pour être conformes à la norme européenne EN131, les échelles portables doivent être équipées de mains courantes et de garde-corps complets constitués de profilés d'au moins 32 mm de largeur.

ÉCHELLES DONT LA HAUTEUR DES PLANCHERS EST SUPÉRIEURE À 2 m

Chaque échelle en place avec une hauteur de plate-forme supérieure à 2 m du sol doit être ancrée conformément au Décret Législatif n° 81 de 2008 pour éviter le danger de renversement (voir Fig.1).

Sont exclues de cette obligation les échelles certifiées ou fabriquées conformément à la norme européenne EN131-7 anti-renversement et lorsque les opérations de travail génèrent des poussées horizontales allant jusqu'à 30 kg.

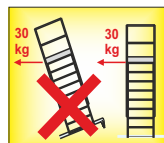
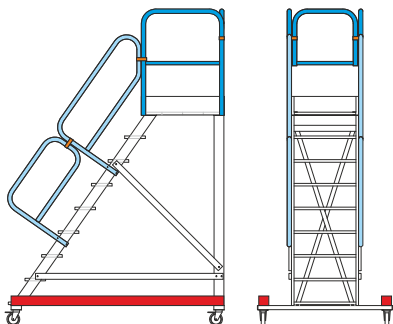
ÉCHELLES AVEC BALLAST ANTI-BASCULEMENT

Il s'agit d'échelles équipées d'une plate-forme en porte-à-faux latérale ou frontale ou d'échelles fabriquées conformément à la norme européenne anti-basculé EN131-7 ou à des normes équivalentes NFP93-352 - NFP93353

AVERTISSEMENT : Avant d'utiliser l'échelle, vérifiez que:

- Le ballast est solidement fixé à son logement et que celui-ci est solidement fixé à la base de l'échelle,
- Le poids total du ballast appliqué à l'échelle doit être égal au poids indiqué sur le dessin technique fourni,
- L'outil ou la machine de travail utilisé ne peut pas générer des poussées horizontales de plus de 30 kg en analysant le manuel d'utilisation correspondant

Note : Ne pas dépasser la portée maximale de l'échelle de 150 kg sauf toute indication contraire du fabricant



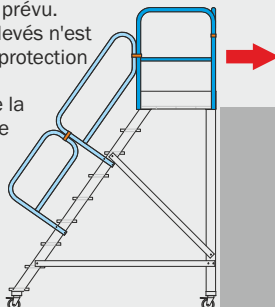
ACCÈS AUX PLANCHERS SURÉLEVÉS

Pour pouvoir utiliser l'échelle comme moyen d'accès à des planchers surélevés, avec sortie frontale ou latérale, l'échelle, en plus d'avoir un passage réglementaire ouvert d'au moins 60 cm de largeur, doit être impérativement ancrée à une partie fixe et positionnée conformément au Décret Législatif n° 81 de 2008 (voir Fig.1).

Les échelles à passage ouvert ne peuvent être utilisées que lorsqu'elles se trouvent à côté du plan de travail, sauf si l'échelle est équipée d'une main courante complète et d'un portillon ouvrable SCS CANCELL capable de rétablir la protection réglementaire.

Obligation légale selon la loi italienne, Décret-loi no 81 :

- L'échelle doit être ancrée au bâtiment ou au plancher surélevé auquel l'accès est prévu.
- L'accès aux planchers surélevés n'est autorisé que s'il existe une protection antichute appropriée.
- La distance maximale entre la dernière marche de l'échelle et le plan de sortie ne doit pas dépasser 20 cm.
- La différence de hauteur maximale entre la dernière marche de l'échelle et le plan de sortie ne doit pas dépasser 25 cm.

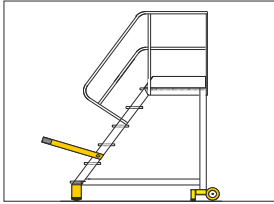


ATTENTION! - Avant d'utiliser l'échelle, il faut avoir lu attentivement et avoir bien compris les instructions générales des pages 2 à 5



BLOCAGE DES ROUES, DISPOSITIF AVEC FREIN AUTO-DÉBLOQUANT ET PLAQUETTES AUTOBLOQUANTES

Conformément au Décret Législatif n° 81 de 2008, avant de monter sur une échelle, il est toujours nécessaire de vérifier que le frein de l'échelle est activé. Il existent différents dispositifs de freinage :



Pour les échelles équipées de 2 roues, on prévoit des embases de stabilisation auto-freinantes avec mouvement de brouette où le frein est automatiquement activé lorsque l'échelle repose sur le sol et il est automatiquement désactivé lorsque l'échelle est trainée comme une brouette à l'aide des poignées de déplacement spéciales.



Pour les échelles équipées de 4 roues, le frein est activé et désactivé en agissant sur la languette avant avec le pied protégé par une chaussure de travail.



Pour les échelles équipées de roues auto-débloquantes, on prévoit 4 ressorts où le frein est automatiquement

nt activé lorsque l'opérateur monte sur l'échelle et automatiquement désactivé lorsque l'opérateur descend de l'échelle. (Note: Ces dispositifs sont très délicats et sensibles à la saleté et, avec l'usage, les ressorts ont tendance à perdre de leur efficacité ; il faut donc les vérifier fréquemment et les garder toujours propres et lubrifiés)



Pour les échelles équipées d'un "SYSTÈME DE FREINAGE ANTI-INTRUSION" le frein est activé en poussant vers l'avant le levier approprié pour permettre à l'échelle de reposer sur le sol sur ses propres pieds, tandis que le frein est désactivé en tirant sur le levier approprié par lequel l'échelle s'élève du sol pour être facilement déplacée comme un chariot sur 4 roues

INSTRUCTIONS D'UTILISATION SPÉCIFIQUES POUR ÉCHELLES FIXES OU À VOLÉE

MAINS COURANTES, GARDE-CORPS ET PORTILLONS

Toutes les échelles fixes ou à volée dont le plan de sortie est supérieur à 1 m conformément au Décret Législatif n° 81 de 2008, doivent être équipées de :

- Main courante standard avec tube de main courante d'au moins 1 m de hauteur et tube intermédiaire d'environ 0,5 m de hauteur
- Garde-corps réglementaire avec tube garde-corps d'au moins 1 m de hauteur et tube intermédiaire d'environ 0,5 m de hauteur et une plinthe d'au moins 150 mm de hauteur en correspondance avec la plate-forme de déchargement terminal (le cas échéant) ainsi qu'avec les plates-formes intermédiaires (le cas échéant)

Lorsque l'échelle est installée à côté d'un mur, le Décret Législatif italien n° 81 permet d'éviter l'installation de garde-corps et mains courantes sur le côté de l'échelle à côté du mur, cependant la norme européenne EN14122 exige au contraire l'installation obligatoire de garde-corps et mains courantes même sur le côté mur.

Pour être conformes à la norme européenne EN14122, les échelles fixes doivent être équipées de mains courantes et de garde-corps complets constitués de profilés d'au moins 42 mm de largeur.

FIXATION DE L'ÉCHELLE

L'échelle ne peut être utilisée que si elle est correctement fixée conformément aux exigences du Décret Législatif n° 81 ou de la norme EN14122. Fixez l'échelle au sommet (toujours obligatoire) :

- en cas de plan ou de crochets surexposés à la semelle, utilisez des chevilles adaptées au type de maçonnerie de 10-14,
- dans le cas d'une plaque murale verticale, utilisez des chevilles adaptées au type de maçonnerie de 12-14 puis vérifiez que l'étanchéité minimale garantie pour chaque cheville n'est pas inférieure à 300 kg ;

Fixez l'échelle au sol (facultatif sauf indication contraire) à l'aide de chevilles de 10-14 mm adaptées au type de maçonnerie, puis vérifiez que l'étanchéité minimale garantie pour chaque cheville n'est pas inférieure à 300 kg ;



Normes de référence

Décret législatif n° 81 du 08/04/2008

Art. 111. Obligations de l'employeur concernant l'utilisation d'outils pour les travaux en hauteur

1. Si les travaux temporaires en hauteur ne peuvent pas être réalisés dans des conditions de sécurité et dans des conditions ergonomiques adéquates depuis un lieu adapté, l'employeur doit choisir les outils de travail les mieux adaptés pour garantir et maintenir des conditions de travail sûres [...]. <omission>
3. L'employeur doit mettre à disposition une échelle pour accéder aux postes de travail en hauteur uniquement si l'utilisation des autres outils de travail considérés comme plus sûrs n'est pas justifiée à cause du niveau de risque limité et de la courte durée d'emploi ou des caractéristiques existantes des sites qu'il ne peut modifier. <omission>
5. Selon le type d'outil adopté conformément aux alinéas précédents, l'employeur doit identifier les mesures pouvant minimiser les risques, pour les travailleurs, inhérents aux outils en question, et prévoir, si nécessaire, l'installation de dispositifs de protection contre les chutes [...].
7. L'employeur ne peut effectuer les travaux temporaires en hauteur que si les conditions météorologiques ne mettent pas en danger la sécurité et la santé des travailleurs.
8. L'employeur doit interdire la consommation et la distribution de boissons alcoolisées aux employés travaillant en hauteur.

Art. 113. Échelles

3. Les échelles simples portatives doivent être fabriquées avec des matériaux adaptés aux conditions d'emploi. Elles doivent être suffisamment résistantes et présenter des dimensions appropriées à leur utilisation [...]. <omission>
- Les échelles doivent également être équipées de :
- a) dispositifs antidérapants aux extrémités inférieures des deux montants ;
 - b) de crochets de retenue ou d'appuis antidérapants aux extrémités supérieures, lorsque cela est nécessaire pour assurer la stabilité de l'échelle
4. Pour les échelles munies de dispositifs de retenue aux extrémités supérieures, notamment des dispositifs coulissants sur rails, les mesures de sécurité indiquées dans les lettres a) et b) de l'alinéa 3 ne sont pas requises. < omission >
 5. Lorsque l'utilisation des échelles comporte un risque de déséquilibre, à cause de la hauteur ou autre, celle-ci doivent être sécurisées de manière adéquate ou retenues au pied par une autre personne.
 6. L'employeur doit s'assurer que les échelles sont installées de manière à garantir leur stabilité pendant leur emploi et selon les critères suivants : a) les échelles portatives doivent être posées contre un support stable, résistant, aux dimensions adaptées et immobile, de manière à garantir la position horizontale des échelons ; b) les échelles suspendues doivent être accrochées de manière sûre et de manière à éviter les déplacements et tout mouvement d'oscillation, sauf pour les échelles à cordes ; c) le glissement du pied des échelles portatives devra être empêché en fixant la partie supérieure ou inférieure des montants ou en installant un dispositif antidérapant ou en recourant à d'autres solutions aussi efficaces ; d) les échelles utilisées pour l'accès doivent pouvoir dépasser suffisamment du niveau d'accès, à moins que d'autres dispositifs ne garantissent une prise sûre ; e) les échelles composées de plusieurs plans emboîtables ou coulissants, doivent être utilisées avec des systèmes de blocage des différents plans ; f) les échelles mobiles doivent être fixées de manière stable avant d'y accéder.
 7. L'employeur doit s'assurer que les échelles sont utilisées de façon à permettre aux travailleurs de disposer, à tout moment, d'un appui et d'une prise sûrs. En particulier, le transport manuel d'objets lourds sur une échelle ne doit pas exclure une prise sûre.
 8. En plus des prescriptions indiquées dans l'alinéa 3, les dispositions suivantes doivent être respectées pour l'utilisation des échelles portatives à deux plans ou plus (échelles à l'italienne ou similaires) :
 - a) la longueur de l'échelle utilisée ne doit pas dépasser les 15 mètres, sauf exigences particulières, auquel cas les extrémités supérieures des montants doivent être rattachées à des parties fixes ;
 - b) les échelles de plus de 8 mètres doivent être munies de barres transversales pour réduire la flèche ;
 - c) aucun travailleur ne doit se trouver sur l'échelle lorsque celle-ci doit être déplacée latéralement ;
 - d) pendant l'exécution des travaux, une personne à terre doit surveiller l'échelle en permanence.
 9. Les échelles doubles ne doivent pas dépasser les 5 m de hauteur et doivent être munies d'une chaîne suffisamment résistante ou d'un autre dispositif empêchant l'ouverture de l'échelle au-delà de la limite de sécurité établie.
 10. Pour les échelles portatives conformes à l'annexe XX (Cf. EN131), la dérogation aux dispositions relatives aux constructions, mentionnées dans les alinéas 3, 8 et 9, est admise.

Remarque : pour des travaux sur des échelles de plus de 2 mètres de haut, il est recommandé de se prémunir contre le risque de chutes (adoption des Équipements de protection individuelle - élingage CE - fixation à des éléments fixes).



La marque "CE" ne peut pas être apposée sur les escabeau, l'échelles et les échafaudages, étant donné qu'elles ne sont pas couvertes par la directive Machines.

Édition janvier 2020
Tous droits réservés